

Rapport annuel 2012

Scandale des débits résiduels: les cantons traînent

Depuis 1975, la Confédération doit veiller à la garantie constitutionnelle de débits résiduels minimum. C'est avec une majorité écrasante de 75% que le peuple suisse avait alors accepté l'article sur l'économie hydraulique. Notre Initiative "Pour la sauvegarde de nos eaux", aboutie en 1994, fut nécessaire pour faire bouger le Parlement afin qu'il astreigne les cantons à réaliser les assainissements indispensables des débits résiduels.

A la fin 2012, selon la législation sur la protection des eaux de 1992, le délai de 20 ans accordé aux cantons pour la mise en œuvre des prescriptions concernant les débits résiduels est arrivé à son terme. Une enquête réalisée à la fin 2011 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a montré que sur les 817 prélèvements d'eau soumis à une obligation d'assainissement, seuls 306, à savoir 37%, ont réellement été assainis.

La FSP a dénoncé publiquement ces agissements douteux de la politique étatique lors d'une conférence de presse tenue en octobre à Berne, afin que cette négligence inacceptable soit mise à l'index et que la Confédération se saisisse en urgence du problème et fasse ainsi pression sur les cantons défaillants.

Mesolcina: le Tribunal fédéral émet un verdict décisif

Dans ce combat, nous avons obtenu un soutien réjouissant de la part du Tribunal fédéral: lors d'un jugement très attendu, l'instance juridique suprême a admis une plainte déposée par la fédération de pêche des Grisons au nom de la FSP, conjointement à d'autres organisations environnementales, dans le cas des débits résiduels des Forces motrices de la Mesolcina.

Les débits résiduels déterminés par le gouvernement grison ont été jugés écologiquement insuffisants. Ce verdict constitue également un signal clair de mise en garde pour toute la Suisse, car les juges ont entre autres retenu que la législation sur la protection des eaux doit être respectée et appliquée malgré la sortie planifiée du nucléaire.

Protection des eaux: obstacles à l'application

Avec l'initiative populaire "Eaux Vivantes" déposée en 2007, nous avons requis la renaturation d'environ 15'000 km de cours d'eau qui sont rectifiés, canalisés ou enterrés en Suisse. Le compromis obtenu lors d'âpres négociations prévoit que dans un premier temps, seuls 4000 km soient revitalisés mais que les espaces nécessaires soient réservés sur les cours d'eau où aucune renaturation n'est effectuée.

Dès le départ il était clair que sur les 20'000 ha de terres agricoles concernées, seule une exploitation extensive serait possible. Le Parlement était prêt à provisionner annuellement 20 millions de CHF sur le budget de l'agriculture à titre de compensation de cette restriction d'exploitation.

Malgré cela, l'Union Suisse des Paysans (USP) s'est opposée au niveau national et cantonal à ces nouvelles directives, ce qui a par conséquent conduit divers Parlements cantonaux à décider d'adopter des initiatives cantonales en ce sens. Le directeur de l'USP, par un malin stratagème, est parvenu à instrumentaliser la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national et, pour atteindre ses objectifs, l'a amenée à proposer une motion qui a finalement obtenu la majorité de 94 voix contre 89 au Conseil national. Ce qui précède contraint à une modification de la Loi sur la Protection des eaux. Il ne nous reste qu'à espérer que le Conseil des Etats s'en tienne au compromis obtenu précédemment. Les positions qu'adopteront la Confédération des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) puis le Conseil des Etats, seront maintenant déterminantes.

Argovie: le tribunal administratif rappelle le Conseil d'Etat à l'ordre

Le Conseil d'Etat du canton d'Argovie lui aussi ne voulait pas accepter les nouvelles prescriptions et a effrontément édicté une ordonnance d'application contraire sur de nombreux points au droit fédéral. Avec l'appui de la fédération cantonale de pêche ainsi que d'autres organisations, nous avons été contraints de faire appel auprès du tribunal administratif, qui par la suite nous a heureusement donné raison et à rappelé à l'ordre le gouvernement argovien.

Sortie du nucléaire: les eaux encore plus sous pression

Depuis 2009 en Suisse, la production de courant à partir d'énergies renouvelables est encouragée par la rétribution à prix coûtant (RPC). Cela a rendu financièrement intéressante la construction de petites centrales hydro électriques (PCHE), qui sans cela n'auraient pas été rentables. L'introduction de la RPC a initié une course aux projets qui rappelle la ruée vers l'or. Depuis lors, de nombreuses fédérations cantonales sont confrontées à des projets qui veulent sacrifier les derniers cours d'eau encore intacts sur l'autel de l'énergie hydro électrique.

Le Conseil des Etats montre de la compréhension pour la pétition de la FSP

Afin de mettre un frein à l'euphorie des PCHE, la FSP a lancé en 2010 la pétition "Sauvez nos cours d'eau". La pétition a été déposée au Palais fédéral le 7 mars 2011, munie de 12'750 signatures.

Durant la session qui a suivi, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil des Etats a traité nos propositions lors de 2 séances. Sa réponse a montré beaucoup de compréhension envers nos revendications. Finalement, la CEATE a demandé au Conseil des Etats de ne pas donner suite à note pétition dans le cadre de la révision actuelle de la RPC mais de revenir cependant sur certaines propositions particulières. Le Conseil des Etats, lors de sa session d'hiver, a suivi tacitement la position de sa commission.

Tournant énergétique au détriment des cours d'eau

Comme on le sait, suite à la catastrophe survenue le 11 mars 2011 qui a vu la fusion du cœur de deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé la sortie du nucléaire.

Le tournant énergétique reposera pour une part considérable sur une plus grande production d'énergie issue de la force hydraulique. On a évoqué des potentialités totalement irréalistes à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la pression sur les cours d'eau va s'accroître à nouveau, même si l'on nous a assuré qu'on ne touchera pas à la protection des eaux.

Strasbourg s'inquiète au sujet du Doubs

A cause de la situation précaire du Doubs et de la forte menace sur le Roi du Doubs, la FSP, conjointement avec le WWF et Pro Natura, a porté plainte au Conseil de l'Europe durant l'été 2011. Cette plainte reproche aux autorités françaises et suisses leur non respect de la Convention de Berne (convention sur la conservation de la flore et la faune sauvages européennes et leurs habitats naturels). Suite à cela, les deux Etats devaient fournir au comité permanent de la Convention de Berne des rapports sur les mesures envisagées pour la survie de cette espèce menacée. A la fin novembre, le comité a évalué les rapports et décidé de donner suite à notre plainte. Selon le calendrier, un plan de mesures doit être élaboré et examiné à Strasbourg au mois de décembre prochain.

Cela a permis d'exercer une pression internationale, qui devrait contribuer à ce que les nombreuses études déjà réalisées sur le Doubs puissent finalement être suivies d'effets.

A la mi-décembre, l'Office fédéral de l'Energie a annoncé un nouveau mode de gestion pour les trois usines hydro électriques du Doubs afin d'atténuer la problématique des éclusées. Nous attendons de voir si cette mesure permettra les améliorations escomptées.

Gestion des phosphates: essai pilote refusé

C'est parce que le taux de phosphore a chuté si fortement dans certains lacs, mettant ainsi en danger la biodiversité, que la FSP a proposé une gestion intelligente des phosphates fixant une limite inférieure à partir de laquelle on renoncerait dans le futur à l'utilisation des coûteux produits de précipitation des phosphates dans les stations d'épuration.

Le Conseiller aux Etats Luginbühl (PBD, BE) et le Conseiller national von Siebenthal (UDC, BE) ont réclamé au Conseil fédéral un essai pilote à ce sujet sur lac de Brienz. L'institut fédéral de recherches en écologie aquatique (EAWAG) a combattu cette idée avec des arguments parfois polémiques et discutables, qui ont abouti au rejet de la motion du Conseiller aux Etats Luginbühl. La proposition est encore pendante au Conseil national.

Protection des animaux: l'office fédéral souscrit aux propositions

Depuis l'entrée en vigueur de la législation révisée sur la protection des animaux, certaines prescriptions sont toujours sujettes à discussions dans les milieux de la pêche car jugées contraires à la pratique et restant pour partie encore à clarifier. La FSP a donc demandé à l'Office vétérinaire fédéral des règles claires au sujet de l'interdiction de l'ardillon, de l'obligation de prise ainsi que le renoncement à l'obligation de saigner lors de la mise à mort de petits poissons.

Lors de rencontres constructives, des solutions praticables ont pu être trouvées pour les 3 points critiqués. Elles devraient être bientôt communiquées et mises en œuvre.

Oiseaux piscivores: l'OFEV observe sans agir

Alors que ces dernières années le nombre de cormorans hivernants s'est stabilisé autour de 5'000 à 6'000 individus, les couples nicheurs du printemps augmentent considérablement. Durant l'année 2012, le centre de Sempach a dénombré 1037 couples nicheurs ce qui correspond à une augmentation d'environ 30% par rapport à l'année précédente.

Certes, suite à la pétition de la FSP, le Parlement fédéral a demandé au Conseil fédéral d'élaborer une "aide à l'exécution cormoran" et d'établir des bases pour une régulation des colonies de cormorans nicheurs. L'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) semble cependant ne pas prendre très au sérieux la demande du Parlement et observe l'augmentation exponentielle des colonies de cormorans nicheurs sans agir.

Même l'espoir de meilleures conditions de lutte contre les oiseaux piscivores, à travers la révision de l'Ordonnance sur la chasse, a malheureusement été déçu. Seul le raccourcissement d'un mois de la période de protection du cormoran constitue un petit pas dans la bonne direction. Les harles constituent également un problème grandissant, puisqu'ils se répandent depuis une décennie sur de nouveaux secteurs de cours d'eau, et qu'ils mettent ainsi en danger les populations de truites et d'ombres. Alors que le harle ne peut pratiquement plus être considéré comme menacé en Suisse, l'OFEV n'a pas suivi notre recommandation de le déclarer, au moins partiellement, chassable dans notre pays.

Contributions en faveur de la nature et de la protection du paysage

Basées sur le contrat d'aide financière conclu en 2009 avec l'OFEV, les prestations de la FSP en faveur de la nature et du paysage sont indemnisées au moyen d'une contribution annuelle de 30'000 CHF.

La FSP fournit ainsi les prestations suivantes :

- Production du site Web bilingue www.sfv-fsp.ch;
- Diffusion électronique de la Newsletter-FSP bilingue;
- Diffusion sous forme électronique des informations de l'OFEV à ses propres membres et aux personnes intéressées;
- Publication du «Schweizerische Fischerei-Zeitung SFZ» (intégré dans le mensuel «Petri Heil»);
- Diffusion sous forme électronique du SFZ et de sa version francophone «Journal Suisse de la Pêche» à ses propres membres et aux personnes intéressées;
- Distribution de publications à travers le FSP-Shop;
- Soutien aux fédérations et sociétés cantonales pour la formation initiale et continue;
- Encouragement et promotion du «Brevet Suisse du Pêcheur Sportif»;
- Diffusion et encouragement du Code éthique de la FSP;
- Sensibilisation de la population avec l'action récurrente "Poisson de l'année".

L'Omble chevalier – poisson de l'année 2012

Avec l'Omble-chevalier, la FSP a désigné comme poisson de l'année 2012 l'un des poissons à la robe colorée et les plus attractifs de Suisse. En raison de la menace qui pèse sur lui et afin d'accorder à l'Omble-chevalier l'attention qu'il mérite de la part du public, la FSP a mis sur pied un symposium au Val Poschiavo mais également une manifestation commune avec les pêcheurs professionnels du lac Léman et enfin, en collaboration de la fédération zougoise, la FSP a collaboré à l'exposition exceptionnelle et très visitée qui lui fut consacrée dans le cadre de la foire d'automne de Zoug.

Un livre de cuisine a aussi été publié par la FSP, dans lequel, en plus de recettes raffinées, on décrit l'importance biologique et culturelle du "Rötel" – c'est ainsi que l'on nomme l'Omble-chevalier dans le canton de Zoug.

Pêche-chasse et tir : une attraction séduisante

Lors de la 10^e édition de l'exposition internationale Pêche-chasse et tir de Berne, on a pu constater – comme lors de l'édition 2010 - que le plus grand aquarium d'Europe présenté par la FSP, a constitué un véritable aimant à visiteurs.

Le programme spécial à l'intention des écoles mais aussi la remorque FSP présentée pour la première fois à Berne, ont suscité un grand intérêt réjouissant.

Enfin, le rendez-vous des pêcheurs mis en place et organisé conjointement par la FSP et la Fédération cantonale bernoise de la pêche, ainsi que le "Stamm" du club des 111, ont vu une forte fréquentation.

La NATUR-Messe de Bâle rencontre un intérêt croissant

C'est déjà la troisième fois que la Fédération cantonale de Bâle-ville (KFVBS) met sur pied un stand captivant dans le cadre de la foire "NATUR-Messe" de Bâle, qui était cette année consacré au thème: "Le poisson et son habitat" et qui présentait une maquette (fonctionnelle) d'une échelle à poissons.

Vu l'importance nationale de cette foire, la FSP s'est pour la première fois associée financièrement à cette exposition très fréquentée, sous la forme d'une garantie de déficit.

La remorque d'exposition de la FSP a également été engagée lors de cette NATUR-Messe.

Club des 111

Le Club des 111, association de sponsors de la FSP fondée en 2000, a généreusement renouvelé son soutien à nos projets et activités pour 2012:

Remorque d'exposition:	CHF 20'000 (partagé entre 2011/2012)
Pêche-chasse et tir :	CHF 15'000
Poisson de l'année 2012:	CHF 5'000
Flyer publicité FSP:	CHF 5'000

Centre Suisse de Compétences pour la Pêche CSCP

Au début 2012 le CSCP a pu commencer son activité dans ses nouveaux locaux au GründerZentrum à la Wankdorffeldstrasse 102 à Berne, et prendre en charge sur la base de mandats les secrétariats de la FSP, de la FCBP, de la fondation Pro Fisch + Wasser ainsi que celui du Réseau de formation des pêcheurs. Ainsi a été accompli un pas important vers la professionnalisation des activités de notre fédération.

Hans Thoenen comme administrateur et Philipp Sicher comme administrateur adjoint, ainsi que nos deux collaboratrices Eva Jenni et Silvia Friedli, ont pu mettre en place et mener à un haut niveau la nouvelle structure d'offre de services en un court laps de temps.

La FSP a mis à disposition du CSCP un capital de départ sous forme d'un prêt sans intérêts de 20'000 CHF.

A la fin de l'exercice 2012, la coopérative de la CSCP compte 13 membres énumérés ci-dessous, qui ont souscrit au total à 20 parts sociales de 1'000 CHF chacune.

- Fédération Suisse de Pêche FSP
- Fédération Cantonale Bernoise de Pêche FCBP
- Fédération de Pêche du canton de Zürich FKZ
- Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivières SVPR
- Fédération cantonale Soleuroise de Pêche SOKFV
- Fédération cantonale de Pêche de Schaffhouse
- Fédération cantonale de pêche de Thurgovie
- Société des pêcheurs amateurs du Haut-Lac de Neuchâtel
- Association de sponsors – Club des 111
- Fondation Eaux Vivantes
- Fondation Pro Fisch + Wasser
- Jahr & Co Vip Media Verlag (Petri Heil)
- ZIC internet & communication AG

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

- Roland Seiler, président (Président central FSP)
- Markus Meyer, vice-président (président FCBP)
- André Blanc (vice-président FSP, président FKZ)
- Arthur Fiechter (anc. Inspecteur de la pêche du canton de NE)
- Jean-Martin Fierz (administrateur FIBER)
- Charles Kull (vice-président FSP)

Une Assemblée des Délégués réjouissante

C'est le 16 juin que les délégués de la FSP se sont retrouvés à Bergün (GR) pour la 132^e Assemblée des délégués.

En plus des aspects statutaires, (rapport annuel, comptes annuels, budget et cotisations des membres) les points suivants ont été traités :

- Dans le but de garantir une pratique uniforme, un règlement sur les subventions aux organisations membres a été adopté.
- Après que la Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs (FCVPA) ait bénéficié du statut d'observateur auprès de la FSP durant 2 ans, cette dernière a été admise par applaudissements en tant que membre dès le 1^{er} janvier 2014. Le président de la FCVPA, Stefan Wenger, a annoncé en même temps la volonté d'organiser en 2015 l'Assemblée des délégués de la FSP ainsi que le Championnat des jeunes pêcheurs.
- Trois courtes conférences ont abordé le thème des poissons migrateurs. Thomas Wahli du Centre de la médecine des poissons et des animaux (FIWI) nous a transmis une introduction générale sur les poissons migrateurs en Suisse, Marion Maertens nous orienta sur la remonte du saumon dans le Rhin et Andreas Knutti (OFEV) nous expliqua concrètement le plan d'action prévu par la Confédération sur les poissons migrateurs.
- En clôture, les délégués ont adopté à l'unanimité une résolution présentée par le BD, avec laquelle ils ont réaffirmé sans équivoque que nous ne tolérerons aucune réduction à la protection des eaux et que nous allons défendre cette position par tous les moyens politiques et juridiques à notre disposition, si nécessaire par le dépôt d'un référendum ou même avec le lancement d'une nouvelle initiative populaire.

Cette manifestation organisée de main de maître par Ruedi Gerhard et Ladina Tschopp de la Fédération cantonale de pêche des Grisons, a permis aux accompagnateurs de faire une excursion dans les environs magnifiques de Bergün, et s'est clôturée par un attrayant programme de soirée, agrémenté de spécialités culinaires et musicales grisonnes.

Deux Conférences des présidents

Durant l'exercice 2012 se sont déroulées deux Conférences des présidents : le 18 février à Berne, dans le cadre de l'exposition Pêche-chasse et tir et le 27 octobre à Zoug, en marge de la Foire d'automne.

En plus des informations courantes sur les actions et campagnes de la FSP, les présidents ont été informés sur les offres de services de la FSP concernant la gestion des adresses et la mise en réseau Internet, ainsi que sur les possibilités d'un lobbying efficace.

Bureau directeur (BD)

Le BD n'a pas été modifié durant l'exercice 2012 et se compose de:

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| • Roland Seiler | Président central |
| • André Blanc | Vice-président/Caissier central |
| • Charles Kull | Vice-président |
| • Kurt Bischof | Chef de la communication |
| • Laurent Giroud | Dossier Doubs |
| • Samuel Gründler | Conseiller scientifique |
| • Hans-Peter Güntensperger | Chef Shop FSP |
| • Maxime Prevedello | Communication Romandie |

L'administrateur Philipp Sicher, qui est également responsable du domaine formation et administre aussi le Réseau de formation des pêcheurs, participe aux séances du BD sans droit de vote.

Les affaires ont été administrées lors de sept séances.

De plus, de nombreuses séances de "teams de compétences" et de commissions ont également eu lieu. Des délégations du BD ont pris part à de nombreuses manifestations et commissions avec les administrations publiques et ont aussi participé aux assemblées des fédérations cantonales, des autres organisations membres et fédérations amies et entretenu des contacts avec les organisations internationales.

Hans-Peter et Monika Güntensperger s'occupent du Shop FSP avec un engagement sans cesse renouvelé.